

Compte rendu du conseil municipal du 5 novembre 2018 approuvé à l'unanimité par  
le conseil municipal du 3 décembre 2018

**La séance débute à 20h04 sous la présidence de Patricia ALTHERR, Maire de Challex**

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 30 octobre 2018

**Présents** : Patricia ALTHERR- Jean-Pierre SZWED – Frédéric PERICARD – Denis RAQUIN – Fabien BELOTTI – Michel PETER – Sandrine SHAW – Stéphanie LOVENJAK.

**Absents ayant donné procuration** : Valérie BURINE donne procuration à Fabien BELOTTI, Sophie COLLET donne procuration à Brigitte FLEURY- Emmanuelle JAN donne procuration à Sandrine SHAW - Christian JOLIE donne procuration à Stéphanie LOVENJAK .

**Absents** : David PERAY – Henri BABAZ.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du  
3 septembre 2018

Rajouter Sandrine SHAW dans les présents :

Débats préliminaires au Conseil Municipal :

Contrairement à ce qui a été annoncé dans l'ordre du jour, la présentation du passage de la Communauté de Communes du Pays de Gex en communauté d'agglomération serait faite par Mme Michelle CHENU-DURRAFOUR, vice-présidente en charge du logement.

Ce passage a déjà été voté par le conseil communautaire il faut maintenant qu'il soit voté par les communes membres. Pour devenir une communauté d'agglomération, la CCPG dispose d'ores et déjà des 7 compétences obligatoires, des 7 compétences optionnelles et d'un pôle urbain de 15 000 habitants (Gex-Cessy). Le passage ne s'est pas fait avant car l'idée devait murir au sein du bureau politique et il y avait d'autres priorités (le Pluih). La seule différence substantielle avec le passage en communauté d'agglomération est d'ordre financier. Cela permettra de percevoir une dotation nationale de 2 millions d'euros dans l'immédiat.

Stéphanie LOVENJAK demande comment sera répartie cette somme. Mme. CHENU-DURRAFOUR répond que c'est actuellement une question en travail. Cette somme sera affectée à des projets structurants du territoire Gessien. Ce sujet fera l'objet d'une conférence intercommunale des Maires. Ce passage permettra d'avoir plus de poids face au grand Genève et aux communautés d'agglomérations voisines (Annemasse-Thonon-Les-Bains).

Michel PETER demande quel est l'objectif de ce passage en communauté d'agglomération. Il trouve regrettable de passer à un système plus coûteux pour l'État dans la période actuelle. FB partage l'avis de Michel PETER et trouve la pratique curieuse

Brigitte FLEURY arrive à 20h11

Mme. CHENU-DURRAFOUR répond que la dotation précitée est due à toutes les communautés d'agglomérations, alors il serait dommageable de ne pas la prendre. FP demande le résultat du vote de cette délibération en Conseil Communautaire. Mme CHENU-DURRAFOUR répond : pour à 75%. Les seules communes à avoir voté contre sont Saint-Genis-Pouilly et Ferney-Voltaire. Elle ajoute que ce refus est politique car ces communes voulaient un renouvellement du bureau exécutif de la CCPG. Elle considère que ces oppositions politiques n'avaient pas leur place dans ce vote. Denis RAQUIN oppose à cela que dans une démocratie l'opposition est libre de ses choix. Le passage en Communauté d'Agglomération passera au prochain conseil municipal de Saint Genis du 6/11/18. Pour PA, à chaque conseil communautaire, chaque élu prêche pour sa paroisse et ne pense pas à la communauté. SL demande pourquoi le vote a déjà eu lieu à la CCPG avant de se faire dans les communes, elle trouve cela décevant. Mme CHENU-DURRAFOUR répond que c'est la procédure légale. Cela sera également le cas avec la communauté d'agglomération. Elle reconnaît cependant qu'il serait peut-être temps de repenser le fonctionnement afin de faire plus intervenir les collectivités. Elle trouve néanmoins que de ce point de vue la CCPG a fait des efforts et se déplace beaucoup plus dans

les communes membres. Elle tient à rappeler que malgré ce qui se dit, le Sud-Gessien n'est pas oublié. Denis RAQUIN demande si la communauté va par conséquent changer de nom. Sur ce point FP demande à la CCPG de ne pas prendre de cabinet pour faire une étude. Patricia ALTHERR demande si le pôle décideur de cette communauté sera Gex-Cessy. Mme CHENU-DURRAFOUR répond non. Patricia ALTHERR explique que les communes du Sud-Gessien ont peur de ne pas être écoutées et de ne pas bénéficier d'aides pour la construction de nouvelles infrastructures Patricia ALTHERR demande confirmation à Mme. CHENU-DURRAFOUR s'il est prévu que le droit à construire soit augmenté si des classes risquent de fermer. Elle répond que malgré le zonage tout est révisable. Patricia ALTHERR répond qu'elle entend bien mais que l'absence de mention écrite inquiète les élus. Mme CHENU-DURRAFOUR rappelle qu'il est impossible de retranscrire ce genre de chose dans un tel document qui a une valeur légale. Dans ce cas pour Patricia ALTHERR cela pourra ne pas se faire et ajoute qu'il y a une véritable crainte palpable dans le sud-gessien. Mme. CHENU-DURRAFOUR rappelle que depuis 4 ans, la CCPG fait le tour des communes et que le droit à bâtir établi correspond aux souhaits des communes. Plusieurs communes ont souhaité faire des logements destinés aux séniors en plus de leur droit à bâtir. La CCPG a entendu et l'a inscrit légalement dans le PLUIH

Henri BABAZ arrive à 20h27.

Mme CHENU-DURRAFOUR s'engage sur le fait que les communes et la CCPG pourront modifier le zonage si nécessaire. Elle rappelle également que le zonage et le règlement pourront être revus par le prochain bureau. Stéphanie LOVENJAK trouve que c'est une pratique très française. Mme. CHENU-DURRAFOUR conçoit que le document ne sera pas parfait, et la loi fait qu'il y a beaucoup de changements à prévoir, mais c'est un document qui a été construit ensemble et qui a une valeur pour l'avenir du pays de Gex. Elle trouve dommage que la politique vienne gêner et perturber l'avancer d'un dossier qui est dans l'intérêt général. Le pays de Gex s'étant très étendu du point de vue de l'urbanisation il était devenu nécessaire de maîtriser le droit à bâtir. Brigitte FLEURY demande si ce qui a été fait par ce bureau pourra être défait ou abandonné par le suivant. Mme CHENU-DURRAFOUR répond que le PLUIH sera voté avant la fin du mandat il sera donc opposable mais cela ne veut pas dire que des options pourront être revues à la demande des communes, elle ajoute néanmoins que tout est possible. Elle conclut en disant qu'au vu du travail réalisé par le bureau exécutif c'est un bon mandat. Frédéric PERICARD remercie Mme. CHENU-DURRAFOUR pour tout le travail fait par la CCPG. Elle le remercie et ajoute qu'à l'occasion de ce passage en communauté d'agglomération les élus communautaires ne solliciteront pas d'augmentation de leurs émoluments.

Délibération n°50-2018
------------------------

**Objet : Avis de la commune de Challex sur l'évolution de la Communauté de Communes du Pays de Gex en communauté d'agglomération**

Madame, le maire informe le Conseil municipal :

- qu'aux termes de sa délibération n° 2018.00275 du 27 septembre 2018, le Conseil communautaire a fait le constat que la Communauté de communes du Pays de Gex exerce déjà les compétences fixées pour une communauté d'agglomération au sens des articles L.5211-41 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales et qu'elle peut donc se transformer en communauté d'agglomération sous réserve qu'elle remplisse les conditions de création,
- que ces conditions sont remplies puisque l'unité urbaine formée par les communes de Gex (11.949 hab.) et Cessy (4.934 hab.) permet de satisfaire aux conditions fixées par l'article L.5216-1 du Code général des collectivités territoriales.

L'ambition de cette évolution est, sans aucune autre conséquence sur l'organisation administrative de l'EPCI, d'affirmer la position de l'intercommunalité du Pays de Gex dans son environnement institutionnel ainsi que de renforcer voire de développer les coopérations existantes au bénéfice de moyens d'intervention accrus.

Elle s'appuie sur l'important travail de réflexion conduit durant le premier semestre qui a permis à l'ensemble des maires et des représentants des communes membres de s'exprimer sur :

- l'ambition et le rôle de l'intercommunalité ;

- le lien commune-communauté et la mobilisation des élus ;
- les plans pluriannuels d'investissement et la solidarité territoriale.

Aux termes de l'article L.5211-41 du Code général des collectivités territoriales « *le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer sur la transformation proposée. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.* »

La délibération n° 2018.00275 du 27 septembre 2018 du Conseil communautaire a été notifiée par LRAR le 04/10/2018.

Aussi, Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'évolution de la Communauté de communes du Pays de Gex en communauté d'agglomération et propose

**D'APPROUVER/DE REJETER** l'évolution de la Communauté de commune du pays de Gex en Communauté d'agglomération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : APPROUVE (11 voix pour, 2 abstentions), l'évolution de la communauté de commune en communauté d'agglomération.

#### Rapports des commissions

##### **Affaires intercommunales :**

Patricia ALTHERR : au dernier conseil communautaire il a beaucoup été question des transports. Une autre étude pour le BHNS va être réalisée. Sandrine SHAW demande si cela va développer la mobilité douce. Patricia ALTHERR répond oui. Pour Frédéric PERICARD c'est une très bonne idée d'avoir une ligne de bus une voie réservée au transport en commun.

Concernant le PLUIH lors du dernier COPIL les élus ont accepté la construction de piscine en zone A et N. ces piscines pourraient servir de réserve d'eau si nécessaire. Pour Patricia ALTHERR ce n'est pas normal.

Jean-Pierre SZWED : le COTECH du 31/09/2018 a clairement fait apparaître le déficit en eau potable à venir dans le pays de Gex. Au surplus l'eau de Divonne-les-Bains ne fera plus partie du réseau car elle est passée en eau minérale. Il ajoute que les ces réunions sont toujours très tendues

##### **Affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK) :**

**Le CCAS a fêté les 90 ans de Mme DAVIT le 08/10/2018 et de Mme MIGNOT le 08/10/2018 entourée de leurs familles.**

Patricia ALTHERR : pour des raisons de confidentialité une personne du village qui est actuellement en grande difficulté a été reçue par des membres du CCAS sans que personne ne le sache afin de l'aider à faire des démarches auprès de la gendarmerie, de l'assistante sociale. Le CCAS a fait son maximum, mais malheureusement cette personne a trouvé que ce n'était pas assez. Brigitte FLEURY demande si le rôle de la Mairie est de protéger des personnes en danger. Stéphanie LOVENJAK lui répond qu'elles n'ont fait que guider une personne en difficulté.

##### **Communication (Denis RAQUIN) :**

Les nouveaux arrivants ont été accueillis le soir du 02/10/2018. Il y avait 20 adultes et 12 enfants dans une bonne ambiance. La commission ne s'est pas réunie en octobre mais le fera le 12/11/18.

Il y a eu une réunion à la salle Jean-Antoine LEPINE avec la gendarmerie pour mettre en place une protection citoyenne contre les cambriolages. 30 personnes étaient présentes et 11 se sont proposées pour devenir référents. Selon MP les problèmes de sécurité devraient être pris en charge par les forces de l'ordre et pas les habitants.

### **Finances (Michel Peter) :**

La préparation du budget 2019 débute. Il y aura beaucoup de changement de matériel à prévoir au moins 20 000 euros pour le sanitaire. Il faudra également prévoir 40 000 € pour le toit de la Challaisienne. Les aires de jeux doivent également être absolument réparées.

La signature de la vente de la maison a dû être repoussée mais se fera en décembre.

### **Voirie (Jean-Pierre SZWED):**

La commission se réunira sous peu. Des trous en formation sont en train d'être bouchés par les agents. Le nouveau skate parc plait beaucoup ! La place du Poizat sera finalisée avant la fin de l'année. Pour l'instant il n'y a pas de solution pour le problème de stationnement à Mucelle. La gendarmerie ne peut rien faire tant qu'il n'y aura pas de panneau interdit de stationner. Pour Frédéric PERICARD il est primordial de trouver une solution et de relancer la négociation avec l'habitant pour la création d'un parking à l'entrée de Mucelle. Stéphanie LOVENJAK n'est pas certaine que les gens s'y garent. Patricia ALTHERR entend bien qu'il y a un problème mais pour l'instant elle n'a pas de « plan b ». Brigitte FLEURY propose de mettre en place des cartes de résidents. Patricia ALTHERR répond que beaucoup de gens dans tout le village en demanderont dans ce cas.

### **Bâtiment (Patricia ALTHERR) :**

École : il y a des problèmes récurrents avec le chauffage. Cinq personnes différentes sont venues en une semaine pour essayer de trouver une solution. Selon elle il y a vraiment un problème d'incompétences. La société est même intervenue le dimanche. Une chaîne de solidarité a permis d'avoir du chauffage d'appoint dans les classes. Henri BABAZ souhaiterait consulter les documents techniques de l'installation. JPS tient à souligner qu'il a confiance en DP qui a avant son absence s'occupait de ce dossier mais qu'il faut absolument trouver d'où vient le problème pour le solutionner au plus vite.

Maison des sociétés : également des problèmes de chauffage à régler.

Mairie : les travaux avancent bien, la mairie sera fermée au public le 12/11/18 pour que l'électricien puisse travailler sans gêner les agents. Fabrice BENZ fait un très gros travail ! Il y aura un grand nettoyage à la fin du chantier !

Salle Jean-Antoine LEPINE : Clim Sanit va venir pour mettre le chauffage pour l'hiver

Bâtiment sportif : il y a toujours des problèmes avec la température des douches.

Auberge : il a été constaté que les parois de Placoplâtre ont directement été posées contre de la terre. Il y a donc des problèmes d'infiltration. Des travaux sont à prévoir ainsi que l'installation d'une ventilation. Sandrine SHAW demande quelle est l'entreprise qui a fait les travaux à l'auberge. Patricia ALTHERR répond qu'il faut ressortir le marché pour savoir. Sur ce sujet Michel PETER ajoute que même si la dépense n'était pas budgétée il faut absolument faire les travaux.

### **Personnel (Patricia ALTHERR) :**

La commission se réunira bientôt. Un agent a demandé à revoir ses horaires. Cela permettra d'avoir une personne supplémentaire au premier service de cantine et à la première heure de garderie du soir. Un des agents saisonniers a été recruté pour un an avec les agents techniques.

### **Urbanisme (Stéphanie LOVENJAK) :**

Tbx

### **Associations (Fabien BELOTTI) :**

Les assemblées générales se poursuivent. Les associations doivent transmettre au plus tôt leur demande de subvention pour que la commission puisse les étudier en décembre. La salle d'animation est toujours autant appréciée par nos associations. Toutes les manifestations sont de vrais succès. Il y aura sûrement une mise au point à faire pour l'utilisation et la propreté des locaux.

Patricia ALTHERR souhaite rappeler que pour toute occupation de salle, la mairie doit être au courant. C'est une question d'assurance et cela a déjà été répété. Patricia ALTHERR est d'avis de changer tous les barillets. Fabien BELOTTI répond que cette possibilité a déjà été abordée et que cela a un coût financier non négligeable.

### **Éducation (Sandrine SHAW) :**

La commission se réunira sous peu. La mairie devrait recevoir sous peu un devis pour des tablettes. Le conseil d'école est le 13/11/2018 à 18h30. Michel PETER et Stéphanie LOVENJAK représenteront la mairie.

### **Questions diverses**

-Patricia ALTHERR convie tout le monde au 11 novembre qui débute à l'église à 9h

- linky : Patricia ALTHERR souhaite savoir si les élus veulent repasser une délibération sur le linky. L'ensemble des conseillers ne souhaite pas continuer dans cette voie. Pour Frédéric PERICARD ce sont des initiatives populaires mais pas communales. Patricia ALTHERR souhaite faire intervenir M. Jean-Charles MORANDI présent dans le public sur ce sujet. L'avocat de l'association peut proposer un nouveau modèle de délibération et d'arrêté fondés sur des considérations techniques. Lors d'un changement de compteur la société aurait l'obligation, par une loi de 2015, de changer les platines qui sont sous le compteur. Ce qui n'est cependant pas fait. L'association va lancer une procédure collective contre ENEDIS, chacun peut faire partie de la procédure moyennant 40€. Il souhaite également rappeler qu'actuellement la décision n'est que provisoire et le juge ne s'est pas prononcé au fond. En cas de jugement défavorable, la commune pourra se pourvoir devant le Conseil d'État.

Fabien BELOTTI demande à quoi bon s'y opposer, il considère que se pourvoir devant le Conseil d'État est une mauvaise idée. Henri BABAZ s'inquiète du calcul de la consommation d'électricité avec ces nouveaux compteurs qui pourraient relever une consommation beaucoup plus élevée qu'avant. Brigitte FLEURY fait savoir que la personne qui lui a installé le compteur a été incapable de lui expliquer comment il marchait.

Les élus refusent de voter une nouvelle délibération contre les compteurs linky au prochain conseil.

**La séance est close à 22h**